

Site :

Aubervilliers le : 15/09/2026

DEVIS N° : IP-26-09-00224.00 (A)

Nature des travaux : REPRISE 14M² ETANCHEITE - TOITURE R+6 -
BATIMENT 10

Adresse Chantier : 6/8/10 Rue Camille Claudel
93400 SAINT OUEN

Chargé d'Affaires : Mesut YILDIRIM

Maitre d'Ouvrages : Résidence les Sculpteurs
6/8/10 Rue Camille Claudel
93400 SAINT OUEN

Maitre d'Ouvrages Délégué : IFNOR PARIS 10
171, quai de Valmy
75010 PARIS

Maitre d'Oeuvres :

N°	Désignation	Unit.	Qté	Prix unitaire	Total
1	<u>DESCRIPTIF DES TRAVAUX</u>				<u>6 343,63€</u>
	LOCALISATION				
					
	TRAVAUX EN MESURES CONSERVATOIRES				
	Attention, ces travaux en mesures conservatoires ne reprennent pas la totalité de l'ouvrage, ils ne sont couverts par aucune garantie ; seule une garantie de bonne exécution.				
	Ils sont dans l'attente de travaux plus important et ne se substituent en aucun cas à une réfection complète				
1.1	FRAIS FORFAITAIRE DE DEPLACEMENT PETITE COURONNE	U	1,00	94,38€	94,38€
1.2	PROTECTIONS DES ABORDS DU CHANTIER	Fft	1,00	406,97€	406,97€
	Protection des lieux, des abords et moyens d'accès par tous moyens adaptés (contreplaqué, moquette, polyane...) et/ou utilisation de sur-chaussures				
1.3	DEPOSE DE LA PROTECTION EXISTANTE	M²	14,00	8,30€	116,20€
	Dépose et stockage de la protection existante sur la zone des travaux pour l'intervention avec réemploi ultérieur.				
1.4	ARRACHAGE DU COMPLEXE D'ETANCHEITE EXISTANT	M²	14,00	11,20€	156,80€
	Sur la zone infiltrante.				
1.5	ARRACHAGE- DELARDAGE DES RELEVES	ML	15,00	13,20€	198,00€
1.6	DEPOSE BARBACANES	U	1,00	26,40€	26,40€
	Arrachage de l'étanchéité au pourtour de la platine EP				
	Dépose de la platine d'eaux pluviales				
1.7	DECOUPE DE LA PROTECTION	ML	1,00	51,33€	51,33€
	Découpe soignée de la protection sur une largeur d'environ 50cm				
1.8	DEPOSE GAINTE TECHNIQUE	U	1,00	306,15€	306,15€
1.9	DEPOSE DES BANDES SOLINES	ML	15,00	8,23€	123,45€
1.10	FERMETURE DU COMPLEXE AU NIVEAU DU SUPPORT	ML	5,00	23,25€	116,25€
1.11	COLTINAGE DES GRAVOIS	En	1,00	105,20€	105,20€
	Plus-value pour coltinage des gravois				
1.12	EVACUATION DES GRAVATS	Ens	1,00	186,35€	186,35€
1.13	APPROVISIONNEMENT MATERIEL ET MATERIAUX	Fft	1,00	345,53€	345,53€
	Approvisionnement, coltinage et manutention de tous les matériaux jusqu'à pied d'oeuvre.				
1.14	CREATION D'UNE CONSOLE TECHNIQUE	U	1,00	1 590,00€	1 590,00€
1.15	PREPARATION DU SUPPORT	M²	14,00	5,30€	74,20€
	Préparation de l'existant avant application de l'étanchéité				

N°	Désignation	Unit.	Qté	Prix unitaire	Total
1.16	ECRAN PARE-VAPEUR SIPLAST - 1 couche d'enduit d'imprégnation à froid sera mise en oeuvre au préalable sur le support en béton. - Le pare vapeur sera constitué d'une chape de type « IREX PROFIL » de chez SIPLAST soudée en plein au chalumeau. - La chape sera posée en lés de 1 m avec des recouvrements de 6 cm minimum entre lés.	M²	14,00	11,89€	166,46€
1.17	EQUERRE DE RENFORT SUR PARE VAPEUR POUR ISOLANT JUSQU'A 150MM SIPLAST - 1 équerre de renfort type PAREQUERRE 33 soudée au pare vapeur	ML	15,00	8,84€	132,60€
1.18	ISOLANT 80mm type EUROTHANE BR BIO Isolation thermique renforcée par mise en oeuvre de panneaux de polyuréthane type EUROTHANE BR-BIO e=80mm R=3,30 m²°C/W, posés libres. Sauf si impossibilité technique (hauteur des relevés insuffisante)	M²	14,00	32,20€	450,80€
1.19	PLUS VALUE POUR ISOLANT COLLE Plus-value pour isolation thermique collé à la colle (type sopracolle ou colpar) à raison de 0.250 kg par m² Nous avons chiffré le collage des panneaux d'isolation thermique. Ce Mode de pose n'est pas obligatoire mais il apporte des points bénéfiques non négligeable pour la durabilité du complexe iso-étanche des toitures terrasses. En effet lors d'une pose collée les panneaux restent bien serrés et le risque de pont thermique par les joints entre panneaux est évité. Ce mode de pose permet aussi un support bien plus stable pour les revêtements d'étanchéité ce qui limite fortement le phénomène de pianotage des isolants.	M²	14,00	7,08€	99,12€
1.20	ETANCHEITE RENFORCEE SOUS PROTECTION LOURDE (autoadhésive) F5 I5 T4 Système bicouche élastomère soudable avec classement FIT F5 I5 T4 - 1ère couche autoadhésive type PARADIENNE JS R4, posée en semi-independance sur l'isolant et soudée aux recouvrements, - 2ème couche type PARADIENNE SR4 FILM-FILM, soudée en plein sur la 1ère couche. Le mode de pose sera à joints décallés avec des recouvrements de 6 cm minimum entre lés.	M²	14,00	26,30€	368,20€
1.21	RELEVÉ D'ETANCHEITE ALU - 1 EIF 250 g/m², - 1 équerre de renfort type PAREQUERRE, - 1 chape type PARADIAL S ALU Dev. 400 mm	ML	15,00	25,30€	379,50€
1.22	BARBACANES	U	1,00	185,97€	185,97€
1.23	BANDE SOLINE EN ALUMINIUM BRUT (soleco joint 15/40) Bande solin type SOLECO J 15/40 de chez DANI ALU, compris éclisses, angles, fixations et joint silicone.	ML	15,00	27,86€	417,90€
1.24	REPOSE DE LA PROTECTION LOURDE EXISTANTE Remise en place de la protection lourde déposée pour l'intervention.	M²	14,00	6,25€	87,50€
1.25	REPLI DE CHANTIER ET NETTOYAGE	En	1,00	158,37€	158,37€

Prix valeur : 15/09/2026 Durée de validité de l'offre : 30 jours

Nos conditions de paiement : . 30% à la commande

. situations mensuelles en cours de travaux,

. Le solde à la réception du chantier.

Total HT	6 343,63€
-----------------	------------------

Total TVA (10.00%)	634,36€
---------------------------	----------------

Total TTC	6 977,99€
------------------	------------------

Pour le Client

Par cette signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de ventes.

Signature Précédée de la mention " Lu et approuvé"

Date:

Signature :

Nom et Qualité :

Pour l'Entreprise

Date:

Signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date d'établissement du devis. Toute variation ultérieure de ces taux, imposés par la loi, sera répercutée au client sur les prix de règlement.

Travaux couverts par une garantie biennale ou décennale (suivant type de travaux)

Pour les interventions ponctuelle, les travaux ne reprenant pas la totalité de l'ouvrage, aucune garantie biennale ou décennale, seule une garantie de bonne exécution

Contrat SMABTP N°1247000/001 457174/004 - Sociétaire : C32617G

Entreprise Certifiée QUALIBAT RGE pouvant faire bénéficier des aides (crédit d'impôt, prêts à taux 0) et du taux de TVA réduit à 5.5 %

Prix valeur, Trimestre en cours de la date du devis, actualisable et révisable

Délais d'intervention :

Pour les chantier : réunion préparatoire 2 à 4 semaines après réception de commande et règlement de l'acompte (sous réserves des autorisations administratives)

Chantier à réaliser en une phase continue

Pour les intervention : 2 à 4 semaines après réception de commande et règlement de l'acompte

Information sur l'Isolation thermique (révision de prix)

Compte tenu de la situation exceptionnelle touchant aux prix de méthyl-di-isocyanate (MDI), au niveau international, les prix unitaires suivants des isolants thermique sont susceptibles de subir des variations par rapport aux prix figurant dans la présente offre .

Dès lors, le maître de l'ouvrage accepte expressément par la signature du présent marché, que le prix desdits postes soit réévalué de la différence constatée entre le prix des fournitures pris en compte lors de l'élaboration du présent marché et le prix effectivement pratiqué par le fournisseur de produits contenant du méthyl-di-isocyanate (MDI), au moment de la livraison ».

Clause d'imprévision

En application de l'article 1195 du Code civil (de l'article 6 du Code de la commande publique et de la jurisprudence du Conseil d'Etat en marché public), les parties conviennent qu'une renégociation des termes du marché devra être menée en cas de changement de circonstances imprévisible au jour de sa signature, rendant l'exécution des travaux particulièrement difficile pour l'entrepreneur.

L'imprévision ainsi prise en compte sera notamment caractérisée en cas d'augmentation spectaculaire du coût des matériaux de construction suivants : isolant, étanchéité,

L'imprévision sera pareillement caractérisée en cas de pénurie de ces matériaux, confrontant l'entrepreneur à des difficultés d'approvisionnement temporairement insurmontables.

S'il fait face à cette situation, l'entrepreneur s'engage à informer le maître d'ouvrage (ou l'entrepreneur principal s'il est sous-traitant) dans les plus brefs délais.

Dans ce cas, les parties s'engagent, dans un délai de 15 jours à compter du signalement de l'entrepreneur, à négocier de bonne foi une revalorisation du prix du marché, une augmentation des délais d'exécution tenant compte des difficultés d'approvisionnement et le gel des pénalités de retard applicables sur cette période ».

Nota :

- Les frais d'eau d'électricité et de voirie ne sont pas prévus dans ce devis, ils restent à la charge du maître d'ouvrage commanditaire des travaux.

Un RIB devra nous être fourni lors de la commande (ordre de service) afin d'effectuer les démarches administratives.

- Les demandes éventuelles d'autorisation de travaux ou permis de construire ne sont pas prévus dans ce devis, ils restent à la charge du maître d'ouvrage.

- Le bénéficiaire des travaux délivrera sous sa responsabilité, au prestataire, une attestation indiquant que le local a été construit depuis plus de deux ans et est à usage d'habitation. Cette attestation est obligatoire pour bénéficier d'un taux de TVA réduit à 10%, dans le cas contraire, une facture de régal de TVA sera faite au taux de 20%

- La dépose, repose et manutention des ouvrages ou objets privatifs ne sont pas prévues dans ce devis. Elles restent à la charge du maître d'ouvrage.

- La dépose et repose des ouvrages techniques (antennes, groupe froid, climatiseurs) ne sont pas prévues dans ce devis. Elles restent à la charge du maître d'ouvrage.

- Les opérations de dépose de chape, de dallage, de forme de pente, de tout ouvrage maçonné et le déplacement des protections lourdes (dalles et gravillons), peuvent provoquer des fissurations intérieures, notre responsabilité ne pourra être engagée pour éventuels dégâts découlant du déroulement normal de nos travaux.

- La vérification de l'état des descentes d'eau pluviales devront être vérifiées par le Maître d'ouvrage afin que leurs diamètres soient conformes.

- Toute modification des prestations inscrites dans ce devis donneront lieu à l'étude des plus et moins value

- Toute prestation non décrite est à considérer non prévue dans l'offre techniques et commerciale

- Devis établi sans connaissance du diagnostic « plomb et amiante » de l'immeuble

- Une réunion sur site est à organiser avant le démarrage des travaux pour s'assurer de la conformité de la présente étude, notamment concernant les limites de prestations apparaissant dans ce devis.

Dans le cas de défaut ou retard de règlement, les frais d'arrêt de chantier, de reprise et de recouvrement seront à la charge exclusive du maître d'ouvrage